

Charte financière EF



Dans le cadre des activités de l'association, les membres du club peuvent bénéficier de frais de déplacement selon les règles définies par cette charte.

1. Compétitions jeunes (colonne 1)

Pour les compétitions jeunes, les déplacements sont organisés par le club via un transport collectif.

De ce fait, il n'y aura pas de remboursement individuel. Les personnes souhaitant se déplacer différemment devront prendre en charge leur déplacement.

Pour les compétitions sur une journée : les repas de midi seront à prévoir par les athlètes.

Pour les déplacements supérieurs à une journée avec hébergement :

- Le repas du midi de la compétition sur un ou plusieurs jours sera apporté par les athlètes.
- Le club prend en charge le repas du soir (25€ par personne au maximum, boisson incluse).

Ce sont les entraîneurs ou responsables encadrant le déplacement qui gèreront ces repas collectifs, et régleront de manière collective le repas.

Dans le cadre de ces déplacements, la réservation et la prise en charge de l'hébergement seront effectuées par le club (sur la base a minima de lits jumeaux).

En dehors des athlètes prenant part à la compétition, des juges et des entraîneurs licenciés de l'Espérance Favergienne, aucune autre prise en charge ne sera acceptée et sera automatiquement refacturée.

Si aucun transport collectif n'est prévu, les remboursements se feront sur la base du tableau de la colonne 2.

2. Championnat de France avec qualification (colonne 2)

Si le déplacement est organisé par le club, le club prend en charge à 100% les frais de déplacements.

Si pas de déplacement organisé par le club, et compétition inscrite au calendrier, le remboursement se fera sous forme de forfait.

Dans le cas où l'athlète utilise un autre moyen de transport qu'une voiture, le remboursement sera à l'appréciation du bureau.

Le barème kilométrique applicable est le suivant :

Jusqu'à 500km : 0,31€/km

Au-delà de 500km : 0,15€/km

Hôtel : 60€ Petit déjeuner : 10€ repas du soir : 20€

L'indemnisation est calculée par défaut suivant le kilométrage aller-retour depuis le stade Jean Carquex jusqu'au lieu de la compétition (en passant par l'itinéraire le plus court).

Toute demande de remboursement devra être accompagnée :

- D'un relevé détaillé des déplacements (date, lieu de départ, lieu d'arrivée, motif du déplacement, nombre de kilomètres parcourus),
- Et, le cas échéant, de pièces justificatives (convocation, ordre de mission, etc.).

Le formulaire de remboursement devra être remis au trésorier dans un délai de 30 jours suivant le déplacement.

Le trésorier, en concertation avec le bureau, est chargé de vérifier les demandes et de valider les remboursements. En cas de doute, un justificatif complémentaire pourra être exigé.

3. Championnat sans qualification (colonne 3)

Si la compétition est inscrite au calendrier du club, et que plus de 4 athlètes sont inscrits, ceux-ci pourront présenter un projet écrit au bureau 2 mois avant la date de la compétition. C'est le bureau qui décidera de l'aide qui pourra être apportée.

4. Divers

Les membres du bureau qui participent à différentes réunions par délégation peuvent demander le remboursement de leurs frais.

Pour les bénévoles ne demandant pas le remboursement, une déduction fiscale pourra être envisagée, sur la base du barème en vigueur (cerfa n°115080*04 à demander au trésorier).

L'association se réserve le droit de fixer un plafond annuel de remboursement par personne ou par mission, ainsi que d'exclure certains déplacements considérés comme non essentiels.

Tableau récapitulatif

Compétitions jeunes inscrites dans le calendrier du club	Championnats de France <u>avec qualification</u> (piste, salle, cross, route, trail)	Championnats de France <u>sur simple inscription</u> (masters, course en montagne, KV)
Déplacement organisé et pris en charge par le club.	<p>Si déplacement organisé par le club : pris en charge à 100%</p> <p>Si pas de déplacement organisé par le club : remboursement sous forme de forfait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Hôtel</u> : 60€ - <u>Petit-déjeuner</u> : 10€ - <u>Forfait repas du soir</u> : 20€ - <u>Transport</u> : aller-retour de stade à stade par l'itinéraire le plus court <ul style="list-style-type: none"> o Jusqu'à 500km : 0,31€/km o Au-delà de 500km : 0,15€/km 	<p><u>Si 4 athlètes ou plus ET inscrite au calendrier du club :</u></p> <p>Une demande devra être soumise au bureau directeur au plus tard 2 mois avant la date de la compétition.</p> <p>Le bureau directeur pourra, après étude de la demande, accorder le remboursement de certains frais.</p>

Toutes les demandes de remboursements et d'informations sont à demander auprès du Bureau Directeur : secretariat.ef1958@outlook.com